

L'aînée des deux filles, FELICITE, née en 1827, devint la femme de Prosper ROSSIGNOL de Longuyon où elle mourut en 1877. Sa soeur ERNESTINE, née en 1836, épousa Emile LEROY, né en 1830, commandant au 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie français, chevalier de la Légion d'honneur et résidant à Brest, où il décéda le 27. 8. 1879. A notre grand-père Mathieu MULLENDORFF-HASTERT incombait la charge de ramener à Luxembourg sa cousine devenue veuve ainsi que le cercueil contenant les restes du commandant, lequel fut inhumé au cimetière Notre-Dame. Madame Leroy alla habiter le premier étage du « Café Louis », rue de la Porte-Neuve (aujourd'hui le bâtiment central de la « Société de la Bourse »), où, petit garçon nous lui rendîmes fréquemment visite, en compagnie de notre mère. Elle décéda le 4. 11. 1907.

Les deux fils de Grandvoir s'appelaient JOSEPH et FIRMIN ; le cadet était ingénieur à Liège.

## PIERRE IV

(1792 - 1854)

Baptisé le 30. 11. 1792, il fut appelé sous les armes en 1809. Incorporé le 2 août au 4<sup>e</sup> régiment de hussards, il fit la campagne d'Espagne jusqu'en 1811. Le 4 novembre de cette année il tomba aux mains des Espagnols qui l'emmenèrent à Cadix et ne le mirent en liberté qu'en 1814 (42). L'assertion (43) que Hastert aurait fait la campagne de Russie n'est pas exacte. Il aurait sûrement reçu la médaille de Ste-Hélène s'il n'était décédé avant sa création par décret impérial du 12. 8. 1857.

Le 2. 7. 1818 Pierre Hastert épousa Marie NEHR.

La même année il acquit la « Biessermillen »<sup>o</sup>) qui devait prendre, pour le garder jusqu'à nos jours, le nom de « Hasteschmillen ». Sur les 10 moulins qui contribuaient à l'approvisionnement de la forteresse de Luxembourg, cet établissement, dont les origines remontent au 13<sup>e</sup> siècle, était un des rares moulins situés intramuros. Composé de 3 tournants, le moulin avait appartenu à l'abbaye de Munster jusqu'en 1797, année où il fut acquis pour 14.000 francs par un ex-religieux d'Orval, Bonaventure LUCHAN. Il passa ensuite et successivement aux mains du sous-inspecteur des Forêts nationales Albert-Dominique MASSARD, du sieur SCHLIER, de Théodore PEIFFER-SCHUSTER, et enfin de Pierre Hastert. (45)

Voici sous quels auspices se fit la reprise de la « Biessermillen ». En séance du 1. 7. 1818 — il est vrai non publique comme toutes les séances des Etats provinciaux — l'avocat Jean-Th. Joseph LECLERC, chargé de proposer les mesures à prendre entre autres à l'égard des

<sup>o</sup>) Le mot « bis » vient de bief ou biez, canal amenant l'eau au moulin. (44)